

PRESENTATION - ASA DE JONS

Les communes de JONS et VILLETTE D'ANTHON sont situées en rive gauche du Rhône à 20 kilomètres environ en amont de Lyon, à la limite des départements du Rhône et de l'Isère, dans un ensemble géographique appelé « Plaine de l'EST LYONNAIS ».

Le périmètre d'irrigation couvre l'essentiel des zones agricoles remembrées de JONS et VILLETTE D'ANTHON et représente 300 hectares. Les études, conduites début des années 80 par la DDAF¹ en vue de la recherche des ressources en eau nécessaires à la desserte du périmètre irrigué, ont conduit l'ASA à décider la réalisation d'une prise des eaux brutes du Rhône en rive gauche du canal de Jonage. En effet, les essais de débit effectués sur les ouvrages communaux désaffectés dans la nappe phréatique ont fait apparaître une limite d'exploitation inférieure à 100 m³/h.

Historique et faits marquants de l'ASA de JONS

Remembrement des communes de JONS et VILLETTE D'ANTHON. L'idée d'un réseau collectif d'irrigation desservant les parcelles remembrées émerge sous l'impulsion d'exploitants agricoles décidés : Marius PELOSSIER, Joanny EYNARD, Maurice CALAMARD, Louis et Jean CLAVEL, Georges COUTURIER, André GUIGARD, Jean François DEBOILLE, Guy BARGE	1980
Création de l'Association Syndicale Libre (ASL) rassemblant les propriétaires intéressés par l'alimentation en eau de leurs parcelles agricoles	26 mars 1980
Transformation de l'Association Syndicale Libre (ASL) en Association Syndicale Autorisée (ASA)	26 mars 1980
Approbation du projet d'irrigation pour un périmètre de 215 hectares. Programme de travaux : 3 800 000 F HT Financement : Crédit Etablissement Public Régional : 65 % Emprunt : 35 %	25 août 1980
Désignation de la DDAF comme maître d'œuvre des travaux de construction des ouvrages de l'ASA	18 novembre 1980
Approbation de l'adhésion de l'ASA de JONS au SMHAR	28 novembre 1980
Lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les travaux	23 janvier 1981
L'ASA obtient par un arrêté interpréfectoral Rhône-Isère le droit d'établir des servitudes d'établissement pour ces conduites souterraines et l'occupation temporaire des terrains traversés	4 mai 1981
Désignation du SMHAR pour assurer la gestion administrative, technique et comptable de l'ASA Mise en service progressive du réseau. La première redevance pour 1981 s'établit à 700 F HT/ha et 0.1824 F/m ³	30 juin 1981
Déclaration d'Utilité Publique accordée à l'ASA par les Préfets du Rhône et de l'Isère pour prélever de l'eau dans le canal de Jonage et pour les travaux de création du réseau.	23 février 1982
Approbation du bail de 33 ans reconductible à passer avec la commune de Jons pour la station de pompage. Le loyer est établi à 2 quintaux de blé par an !	16 avril 1982
Approbation de la 1 ^{ère} convention ASA/EDF d'occupation temporaire du domaine concédé par l'Etat à EDF par les installations de l'ASA	16 avril 1982
Réception officielle des travaux en présence d'Alfred GERIN, sénateur du Rhône et Président du SMHAR, Jean Marc BARTHEZ, maire de Jonage et conseiller général du canton de Meyzieu, Lucien MONIN, maire de Jons.	10 décembre 1982
Approbation de la première convention d'assistance technique avec la Compagnie Générale des Eaux pour 3 ans 1983, 1984, 1985 reconduite jusqu'en 1988	17 février 1983

¹ DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Un glissement de terrain suite à un orage violent endommage gravement la station de pompage : - 21 015 F HT pour le déblaiement de la station de pompage, - 36 560 F HT pour la réfection du mur de soutènement.	1 ^{er} mai 1983
Approbation du programme de travaux préparé par le Cabinet Merlin pour des extensions du réseau (secteur Bianne, Decrozo, Velin) Programme travaux : 400 000 F HT Financement : Crédit Région Urbaine de Lyon : 60 % Emprunt : 40 %	5 mai 1986
Intervention de plongeurs pour grutage de voitures obstruant la prise d'eau	17-19 août 1987
Approbation du contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages de l'ASA avec la Compagnie Générale des Eaux à partir de 1988	5 novembre 1987
Approbation du projet de renforcement de la station de pompage à 600 m ³ /h (3 ^{ème} groupe) suite aux extensions de réseau de 1987 Programme travaux : 330 000 F HT Financement : Crédit Région Urbaine de Lyon : 60 % Emprunt : 40 %	5 novembre 1987
M. HERIN de la DDAF expose en assemblée générale de l'ASA le projet SNCF de la ligne TGV et autoroutier de la future A 432. Ces deux projets accolés vont couper en deux parties le réseau de l'ASA de JONS.	24 mars 1989
Approbation du programme de travaux d'amélioration station (ventilation local, prise d'eau aménagement des écoulements autour de la station) et réseau 1989 Programme travaux : 35 000 F HT Financement : Crédit Région Urbaine de Lyon : 60 % Emprunt : 40 %	24 mars 1989
Approbation de la convention SAPRR-ASA et SNCF-ASA mesures compensatoires au passage du TGV et de l'A 432 – Programme de travaux de 1 000 000 F HT.	6 décembre 1989
Approbation du projet de renforcement de la station de pompage à 700 m ³ /h (4 ^{ème} groupe- 4 démarreurs de puissance) – extension réseau lieu-dit les Routes, les Batailles et Michalet Programme travaux : 1 000 000 F HT Financement : Crédit TGV : 100 % Utilisation également de 247 000 F de crédit TGV pour des remboursements anticipés d'emprunt.	23 janvier 1995
Suite à une sécheresse exceptionnelle les prélèvements en eau atteignent 1 048 047 m ³	Année 2003
Approbation d'un contrat de prestation de service pour l'exploitation et l'entretien des installations de l'ASA avec la Compagnie Générale des Eaux	23 novembre 2005
L'ASA participe à la consultation des maîtres d'ouvrages impactés par le projet CFAL Nord (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) – des mesures compensatoires sont exigées de la part de RFF	26 novembre 2008
Mise en conformité réglementaire des nouveaux statuts de l'ASA avec l'ordonnance 2004-632 du 1 ^{er} juillet 2004 et du décret d'application 2006-504 du 3 mai 2006	1 ^{er} avril 2009
Délibération du Conseil Général du Rhône sur l'attribution à l'ASA de JONS d'un débit de prélèvement de 0.2 m ³ /s sur les réserves en eau de l'article 37 du contrat de concession Etat-EDF de l'aménagement hydroélectrique de Cusset	25 février 2010
Approbation de la nouvelle convention d'occupation temporaire des ouvrages de l'ASA de JONS sur le domaine concédé par l'Etat à EDF	23 novembre 2011
Attribution du marché de prestation de service d'exploitation et d'entretien des installations de l'ASA à la société LYONNAISE DES EAUX	4 décembre 2013
Suite à une sécheresse exceptionnelle les prélèvements en eau atteignent 1 005 159 m ³	Année 2020

Liste des Présidents de l'ASA de JONS

Marius PELOSSIER	26 mars 1980- 16 avril 1982
André EYNARD	16 avril 1982 – 07 avril 2021
Jérôme CLAVEL	Depuis le 7 avril 2021

Les installations aujourd'hui comprennent :

- Un ouvrage de prise d'eau au canal de JONAGE de type siphon débouchant dans une bache située sur la commune de JONS,
- Une station de production et de surpression située à proximité sur la commune de JONS,
- Un réseau de desserte situé sur les communes de JONS et VILLETTE D'ANTHON.

Station de production de JONS

Elle est située sur les terrains de l'ETAT concédés à EDF et de la COMMUNE de JONS, en rive gauche du canal de JONAGE au PK 25,35 et a été construite en 1981.

L'eau est prélevée par l'intermédiaire d'une conduite de diamètre 400 mm en siphon amorcé par une pompe à vide.

Cette conduite débouche dans une bache enterrée où sont situés 6 groupes électropompes (2 groupes Jockey de 50 m³/h à 159 m HMT et 4 groupes de débit de 165 m³/h à 159 m de HMT dont 1 immergé horizontalement en fond de bache) capables de fournir un débit de production maximum de 700 m³/h à 159 m de HMT.

La bache est équipée d'une pompe d'épuisement pour vider la bache et l'entretenir en fin de saison.

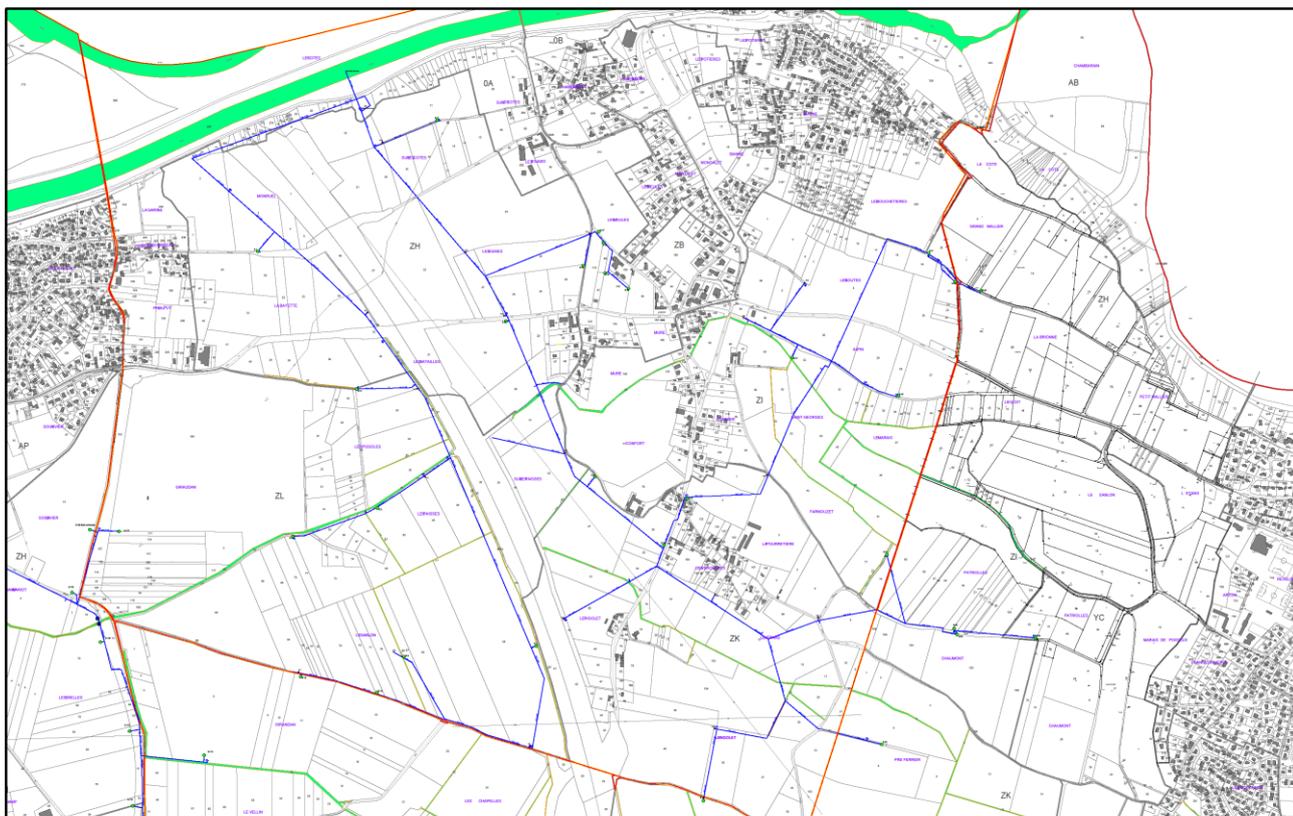
Le local électrique est divisé en 2 parties accolées : un local MT avec un transformateur à huile de 630 kVA (1995), une cellule d'arrivée EDF (2012), une cellule de protection transfo (2012), le comptage EDF et un local BT avec l'ensemble des armoires électriques de commande des groupes ainsi que l'automate programmable industriel type TELEMECANIQUE (2003). A noter que les 4 groupes de débit possèdent des démarreurs électroniques type AOIP de 110 kW chacun (1995) et les 2 groupes JOCKEY des variateurs de vitesse de 45 kW chacun (2010).

La station est équipée en sortie d'une vanne de régulation DN 300 débit pression type CLAVAL NG1E51-01/KCOS (2002), d'un débitmètre électromagnétique DN 300 PN 25 type ABB MSA K 300 * 10 MAGMASTER n° V 35341/1/1 (2000), d'un réservoir antibélier et de régulation type Hydrochoc CHARLATTE de 6000 litres, PS 20 bars, PE 30 bars (2002).



Le réseau d'irrigation

- Ce réseau de distribution comprend :
 - 16 350 m au total de conduites fonte 2 GS posées à partir de 1981 dont :
 - 3 225 m ⊙ 300
 - 1 125 m ⊙ 250
 - 3 425 m ⊙ 200
 - 1 650 m ⊙ 150
 - 6 925 m ⊙ 125
 - 52 bornes d'irrigation (dont 3 inutilisées) de type BAYARD avec sortie DN 100 (36 unités) et ITRON avec sortie DN 65 (13 unités), régulateur de débit de 40 m³/h avec une valeur guide de pression de service de 8.5 bars.



PLAN GENERAL ASA JONS



Bilan des volumes produits

L'année 2020 est la 39^{ème} année d'exploitation du réseau d'irrigation de JONS.

Saison	Superficies facturées en ha	Production station de JONS m ³ prise d'eau (canal Jonage)
2020	301.9468	1 005 159
2019	295.7598	517 956
2018	292.4138	733 691
2017	303.1281	631 930
2016	303.1281	643 285
2015	303.1281	920 831
2014	303.1281	310 735
2013	303.1281	439 651
2012	303.1281	403 612
2011	303.1281	556 924
2010	303.1281	608 173
2009	303.6448	673 567
2008	303.6448	166 567
2007	303.6448	177 464
2006	300.6448	543 760
2005	300.6448	711 113
2004	300.6448	645 216
2003	300.1281	1 048 047
2002	300.1281	243 997
2001	300.1281	505 031
2000	300.1281	637 081
1999	300.6448	483 400
1998	300.6448	683 624
1997	299.6448	694 601
1996	299.6448	541 511
1995	290.8937	491 978
1994	282.0777	626 780
1993	277.1297	263 259
1992	230.0000	304 518
moy. 2011- 2020	301.2017	616 377

PARLONS D'AVENIR :

Même si l'emprise du CFAL, troisième infrastructure nationale à traverser la commune de Jons et les projets de déviation routière du bourg par le Conseil général du Rhône sont susceptibles une nouvelle fois de désorganiser les parcelles irriguées et les exploitations agricoles, 365.30 ha de la zone agricole de JONS et VILLETTE D'ANTHON a été intégrée en 2014 au périmètre PENAP ([Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains lien ou renvoi vers la carte des PENAP de Jons](#)). La protection du foncier agricole apparaît comme un enjeu majeur pour l'avenir afin de maintenir des exploitations agricoles dynamiques et viables.

La sécurisation en eau par l'irrigation de ces périmètres est un atout. Elle permet aux exploitants agricoles de Jons de diversifier leurs cultures et de valoriser des produits locaux de qualité. L'ouverture le 26 octobre 2010 de la halle fermière de Jons, la présence d'autres points de ventes directs à la ferme et leurs succès immédiats auprès des consommateurs sont une illustration positive du dynamisme que peut apporter la vente directe et locale de produits agricoles.



<http://www.croqferme.fr/>



<http://www.panierdelegumes.fr/>

Aux
Jardins
de
Saisons

<http://www.auxjardinsdesaisons.fr/fr/cueillette>